

Au cours de votre année de troisième, vous allez choisir de poursuivre votre scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre professeur principal, aux personnels d'orientation, etc.

Si vous cherchez des informations sur votre orientation

Seconde générale et technologique : secondes2018-2019.fr

Voie professionnelle : onisep.fr/voie-pro

EN TROISIÈME, 5 ÉTAPES VERS LE NOUVEAU LYCÉE

- 1 De janvier à février**

Vous formulez 1 ou plusieurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue donnée par votre collège :

 - seconde générale et technologique ;
 - seconde professionnelle (*sous statut scolaire ou en apprentissage*) ;
 - 1^{re} année de CAP (*sous statut scolaire ou en apprentissage*).
- 2 Au conseil de classe du 2^e trimestre**

Un avis provisoire d'orientation est donné.
Vous en parlez avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.
- 3 D'avril à mai**

Vous inscrivez vos vœux définitifs sur la fiche de dialogue.

VOUS POUVEZ INDIQUER PLUSIEURS VŒUX par ordre de préférence
- 4 Au conseil de classe du 3^e trimestre**

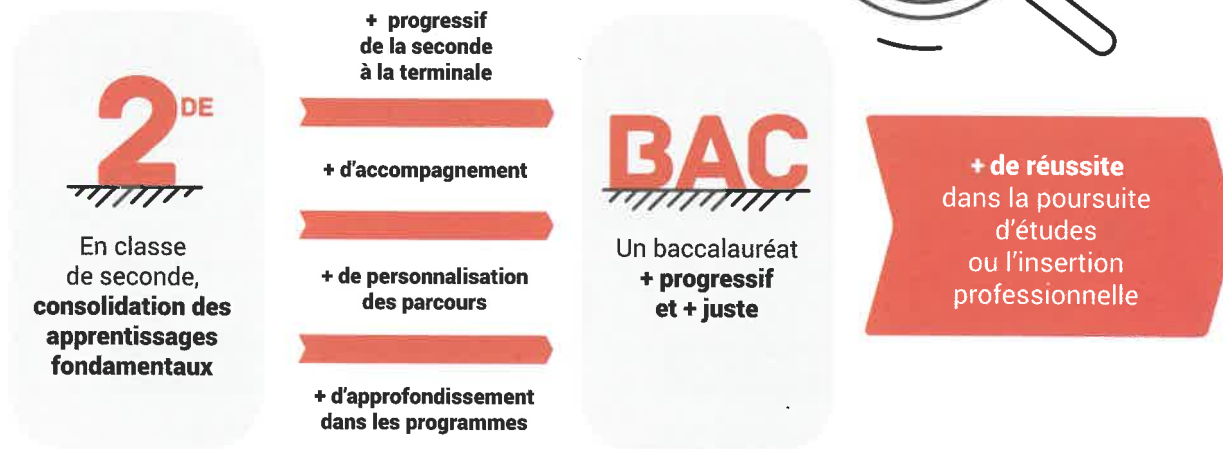
Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

 - si elle correspond à votre choix, elle est **validée** ;
 - si la proposition est différente, un **entretien** est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.
- 5 De fin juin à début juillet**

Vous recevez votre notification d'affectation.
Vous vous inscrivez dans votre futur établissement.

Veillez à bien RESPECTER LES DÉLAIS

LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?



LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

